

Questions orales

Le très hon. M. Trudeau: Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le ministre des Finances annoncera la date de la présentation du budget . . .

L'hon. M. Hees: En temps utile.

Le très hon. M. Trudeau: . . . en temps utile.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Toujours la même clique. Rien n'a changé.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE GOUVERNEMENT ET LA MAJORATION PRÉVUE POUR
LE 1^{er} JANVIER 1973

L'honorable Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Étant donné les réponses fournies par le premier ministre et compte tenu de la confusion qui règne dans le pays quant à ce que le gouvernement se propose de recommander, s'il est en mesure de faire des recommandations, au sujet de l'augmentation de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers entrée en vigueur le 1^{er} janvier, le premier ministre peut-il fournir maintenant des éclaircissements et informer la Chambre si le gouvernement est bien décidé à recommander la suppression de cette augmentation de 3 p. 100?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il s'agit visiblement d'un sujet qui relève du contexte du budget et, dans le discours du trône, nous avons informé la Chambre que ce budget serait présenté beaucoup plus tôt que d'habitude.

LA MAJORATION PRÉVUE POUR LE 1^{er} JANVIER 1973—LA
DIRECTIVE AUX EMPLOYEURS QUANT À LA DÉDUCTION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire suite à la dernière question du chef de l'opposition et demander au ministre des Finances si lui-même et le ministre du Revenu national ont discuté de la directive du ministère du Revenu national informant les employeurs que l'impôt de 3 p. 100, qui devait se terminer à la fin de l'année dernière, devait toujours être déduit du traitement de leurs employés.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, nous en avons discuté et, évidemment, le ministre du Revenu national se trouvait dans l'obligation de prendre certaines décisions administratives tout à fait indépendamment des politiques adoptées ou non ultérieurement par le gouvernement.

M. Lewis: Étant donné—et la réponse du ministre me hérisse—qu'il ne peut s'agir de décisions administratives et que, légalement, l'impôt de 3 p. 100 devait être abrogé le 31 décembre 1972, le ministre peut-il nous dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: . . . le chef de l'opposition pourrait peut-être dire à ses bruyants amis de se tenir tranquilles une minute.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Vous perdez patience, Dave.

[L'hon. M. Hees.]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au ministre des Finances de quel droit il a, de concert avec le ministre du Revenu national, décidé d'apporter ce changement à la loi, particulièrement à la fin de l'année dernière, à moins qu'il n'ait l'intention de modifier cette loi dès que possible cette année, au cours de la présente session?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je ne peux accepter le début de la question de l'honorable député. Pour ce qui est de la responsabilité administrative de la perception fiscale, cette loi est appliquée par mon collègue, le ministre du Revenu national. Si l'honorable député désire discuter un peu plus à fond des aspects administratifs de cette question, il pourrait peut-être s'adresser à mon collègue.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question connexe au ministre des Finances. Est-ce que le Conseil économique du Canada a reçu un mandat du ministre, du gouverneur en conseil ou du premier ministre pour faire une étude du chômage et, dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre où en est cette étude?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je suis sûr que l'honorable député se rendra compte qu'il ne s'agit pas là d'une question supplémentaire. Il a lui-même déclaré qu'il posait une question connexe. Il peut poser une question supplémentaire, mais, à mon avis, nous nous sommes déjà assez éloignés de la première question posée par le chef de l'opposition. En fait, je doute même que la deuxième ou la troisième question de l'honorable député ait été une question supplémentaire. Je propose que nous continuions la première série de questions; nous pourrions retourner à cet important sujet après avoir entendu la première question du représentant de l'autre parti tout à fait à ma droite.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré hier être convaincu que tous les honorables députés seraient prêts à collaborer avec vous. Je ne peux donc me contredire.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA CIP À TEMISCAMING—
POUR PARLER AVEC LES AUTORITÉS DU QUÉBEC EN
VUE DE LA RÉOUVERTURE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Est-ce que son ministère entretient présentement des pourparlers avec le gouvernement de la province de Québec au sujet de la réouverture de l'usine CIP dans la ville de Temiscaming? Dans l'affirmative, quels sont ces pourparlers?

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, les premières négociations avec mon homologue de la province de Québec ont eu lieu ce matin. Je prévois avec lui des réunions au début de la semaine prochaine, et dans l'intervalle, j'entreprends une étude détaillée desdites propositions pour voir s'il y a moyen d'agir dans ce cas particulier.